

L'Ecole Syndicaliste Landes

FO
FNEC FP

Syndicat départemental des Landes

Trimestriel
NOVEMBRE 2022
Nouvelle édition
N° 30 * 2 €

Organe du Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels des écoles publiques des Landes

Directeur de la publication: Isabelle BENQUET - N° à la CPPAP: 1021 S 08119 - ISSN 1250 - 4262

Imprimé au siège: Maison des syndicats Place de la Caserne Bosquet B.P.217 40004- Mont.de-Marsan Cedex -

Tél. 05 58 46 23 23 / 06 84 73 93 43 Fax. 05 58 06 46 58 Email: snudifo40@gmail.com Site départemental: <https://www.snudifo40.fr>



**SPECIAL
ELECTIONS PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 DECEMBRE 2022**

MONT DE MARSAN PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Editorial

Cher collègue,

Du 1^{er} au 8 décembre, tous les fonctionnaires (*contractuels comme titulaires, professeurs des écoles comme AESH*) seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qu'ils veulent voir peser au Ministère, au Rectorat de Bordeaux et à la DSDEN 40. Tu comprendras donc l'échéance capitale que ces élections professionnelles représentent.

Au travers de ce bulletin, les militants du SNUDI FO 40, tous des femmes et des hommes qui exercent la profession de professeurs des écoles ou AESH ont souhaité te relater leurs engagements et les revendications défendues depuis les élections de 2018.

- Quand FO dénonce une contre-réforme, il vote contre dans toutes les instances !
- Quand FO veut organiser la résistance, il se donne les moyens de regrouper les personnels en organisant des réunions d'infos syndicales dans les écoles et PIAL du département et en rendant visite à près d'une centaine d'école chaque année !

Au travers d'une RIS, d'un stage, d'une visite dans ton école et/ou dans le cadre du suivi et de la défense d'un dossier (mutation, promotion etc.), tu as eu l'occasion de connaître nos militants, nos positions libres et indépendantes (...)

(Suite et fin page 2)

SOMMAIRE

- P. 1 : éditorial
- P. 2 : éditorial -suite et fin / le fil à plomb du SNUDI-FO
- P. 3 : les listes FNEC FP-FO
- P. 4 : extrait de la profession de foi PE pour la CAPD
- P. 5 : la profession de foi AESH pour la CCP
- P. 6 : pourquoi voter pour le SNUDI-FO ?
- P. 7 : qui a voté quoi ?
- P. 8 : grille des cotisations et formulaire d'adhésion 2022



obstination à
instances.

à toi pour le
OUVRIERE lors

as pas réussi à
as pas reçu ta

fédération, la
er, s'implanter,
collègues pour
uper une place
ans toutes les
ministérielles

ur voter FO

P-FO

és syndicalistes

abelle Benquet,
SNUDI-FO 40

t

43

12

(int)

2 26

4 03

NOTRE FIL A PLOMB, informer et défendre

Action sociale, Agressions,

dénonciations,

Atteintes à la laïcité,

Autoritarisme,

Carte scolaire,

Congés Formation,

Erreurs administratives,

Evaluation PPCR,

Harcèlement moral,

Hygiène et Sécurité,

Inclusion scolaire

Mutations, Mouvement

Postes adaptés,

Promotions,

RASED,

Réglementation,

Salaires,

Souffrance au travail,

Temps partiels, Validation des

(académique) ✓ CSA (ministériel)

* C pour les AESH

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DECEMBRE 2022

LES LISTES FORCE OUVRIERE

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES DEPARTEMENT DES LANDES

Elections professionnelles 2022

7 titulaires, 7 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE



- Mme BENQUET Isabelle – PE adjointe – école primaire – Linxe
- M. DUBOUE Fabrice – PE adjoint – école élémentaire J.Mouchet – Tarnos
- Mme KEROUREDAN Anne – PE directrice – école élémentaire J.Ferry – Saint-Martin de Seignanx
- M. CLAAREBOU Simon – PE titulaire remplaçant – école maternelle – Labrit
- Mme MALET Christine – PE directrice – école primaire R.Badinter – Dax
- M. BERNADET Arnaud – PE spécialisé RASED – école élémentaire Biarnès – Saint-Pierre du Mont
- Mme DUCHENE Séverine – PE spécialisée RASED – école élémentaire F.Concaret – Tarnos
- Mme GARITEY Sonia – PE adjointe – école primaire Bel Air – Mimizan
- Mme SAINT-LOT Nadia – PE directrice – école primaire R.Bats – Mugron
- Mme CALIOT Claire – PE spécialisée ULIS – école élémentaire D.Poueymidou – Tarnos
- Mme SERENA Quitterie – PE directrice – école élémentaire J.Ferry – Tartas
- Mme JEANJACQUOT Caroline – PE adjointe – école élémentaire – Ychoux
- Mme TARIS Maéva – PE adjointe – école élémentaire – Luxey
- Mme HOURCADETTE Anne – PE adjointe – école élémentaire D.Poueymidou – Tarnos

11 femmes, 3 hommes



Les missions de la CAPD des Landes :
Le mouvement, les promotions, les congés formation, les recours .

Les CSA académique et ministériel sont issus de la fusion des CTSD et des CHSCT : carte scolaire, conditions de travail, hygiène et sécurité .

Voter FO à ces trois instances, c'est faire de FO un syndicat représentatif face au Ministère.

Voter FO à ces trois instances, c'est imposer la Force de vos revendications !

ELECTION AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Elections professionnelles 2022

10 titulaires, 10 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE



- M. MOUCHET Eric, PLP, SEP du LPO J. Monnet - Libourne, 33
- Mme QUEYSSERIE Olivia, PE, Ecole maternelle - Bayonne, 64
- M. DIRANZO Reynald, Certifié, Collège Canterane - Castelnau de Médoc, 33
- M. BASTIEN Kevin, ITRF, ERASMUS France - Bordeaux, 33
- Mme SARNAC Béatrice, Certifiée, LGT L. Gatet - Périgueux, 24
- Mme CALBET Lætitia, PLP, SEP du LPO G. Leygues - Villeneuve/Lot, 47
- M. GUIBON Loïc, Personnel de Direction, LPO Bazas - Bordeaux, 33
- Mme PINCHAUD SUBLETT Maureen, AESH, Collège S. Vauban - Blaye, 33
- Mme CAPO Virginie, CEPJ, DRAJES - Bruges, 33
- Mme BENQUET Isabelle, PE, Ecole primaire - Linxe, 40
- Mme PAILLE Delphine, PLP, LP de l'Estuaire - Blaye, 33
- Mme AÏT-MEHDÏ PROFIT Halima, Professeur contractuel, LP La Morlette - Cenon, 33
- M. GUYARD Nicolas, Agrégé, LGT C. Despiau - Mont de Marsan, 40
- Mme CLEF Gwendoline, AESH, Collège JM. Lonné - Hagetmau, 40
- Mme SAINTE-LUCE Marie Josée, SAENES, DSDEN - Bordeaux, 33
- Mme SAUVIGNON Sonia, PE, Ecole maternelle La Gouffie - Agen, 47
- Mme BILLEROT Audrey, Agrégée, LPO Saint-Cricq - Pau, 64
- Mme LOQUET Louise, Agrégée, Collège Blanqui - Bordeaux, 33
- Mme FERNANDEZ Marlène, PE, Ecole élémentaire - Lacanau, 33
- M. SANCHEZ Pedro, PLP, LP Aizpardi - Hendaye, 64

14 femmes, 6 hommes

ELECTION AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE

Elections professionnelles 2022

15 titulaires, 15 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE



- M. LALANDE Christophe, professeur des écoles, Ecole élémentaire Papus, Toulouse, 31
- M. SANCHEZ Pedro, professeur de lycée professionnel, LP Aizpardi, Hendaye, 64
- Mme BOUCHALTA Salima, SAENES, Rectorat, Grenoble, 38
- Mme CARRUGE Léa, professeur certifié, Collège Pompidou, Villeneuve-La-Garenne, 92
- M. BEDEL Patrick, personnel de direction, Collège Charcot, Oissel, 76
- M. VOLLE Frédéric, professeur des écoles, Ecole élémentaire Jean Grono, Lyon, 69
- Mme BARLET Lindsey, agent contractuel AESH, Collège le Montell, Monistrol-sur-Loire, 43
- Mme MARQUES Sandra, INFENES, Lycée Bossuet, Condom, 32
- M. PREEL Jean-Marc, professeur certifié, Lycée Gustave Flaubert, Rouen, 76
- M. PIEROCHÉ Jean-Marc, professeur de lycée professionnel, LDM Bertène Juminer, Lamentin, 971
- Mme BA Awa, ADJAENES, Cité scolaire Paul Valéry, Paris, 75
- Mme SALICETO Stéphanie, professeur de lycée professionnel, LP Antoni, Ajaccio, 2A
- Mme CHOROWICZ Sylvie, professeur agrégée, Lycée Jean Monnet, Crépy-en-Valois, 60
- Mme VISO Claire, PSYEN, Ecole élémentaire Jean Maillard, Pavilly, 76
- Mme FERNANDEZ Marlène, professeur des écoles, Ecole élémentaire de Lacanau, Lacanau, 33
- Mme BIEUF Cécile, CPE, Collège Pierre Mendès France, Riom, 63
- Mme ALVAREZ Virginie, professeur des écoles, Ecole élémentaire de Sombornon, Sombornon, 21
- Mme ATZORI Mylène, maître auxiliaire, Lycée Jean Aicard, Hyères, 83
- Mme PEIGNE Marie-Françoise, ASSAE, DSDEN 32, Auch, 32
- Mme LOCAR Magaly, agent contractuel AED, Collège Victor Schoelcher, Sainte-Cécile-les-vignes, 84
- Mme BRICARD Marie-Elisabeth, professeur des écoles, Circonscription d'Avion, Avion, 62
- Mme LAULIE Marie-Hélène, AAE, Administration centrale MEN, Paris, 75
- Mme CHEBARDY-BANSE Laure, SAENES, DSDEN 49, Angers, 49
- Mme TESTAU Lise-Marie, médecin de l'Education nationale, DSDEN 29, Quimper, 29
- Mme POUGET Muriel, professeur de lycée professionnel, LP Montell, Lons-Le-Saunier, 39
- Mme BOUET-LAHOULETTE Coralie, AAE, Rectorat de Créteil, Créteil, 94
- M. MEGRET David, inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription de Saint-Paul, 974
- M. DESPLANCHES François, professeur d'EPS, Collège Saint-Exupéry, Contres, 41
- Mme KAUTZ Céline, professeur certifiée, Collège Pierre, Sainte-Marie-aux-Chênes, 57
- M. Poullet Clément, professeur certifié, Collège Albert Camus, Ris-Orangis, 91

21 femmes, 9 hommes

FNEC FP
FO ELECTIONS 2022
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre **JE VOTE FO!**

FNEC FP
FO

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 1^{er} AU 8 DECEMBRE

Profession de foi

Commission Administrative
Paritaire Départementale
des professeurs des écoles et
des instituteurs
des Landes

Voter FO c'est voter pour:

L'augmentation immédiate des salaires pour tous, sans contrepartie et sous forme indiciaire, a minima au niveau de l'inflation et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20ans!

Le refus de tout report de l'âge de départ en retraite, de tout allongement de la durée de cotisation et le maintien de tous les régimes existants dont le code des pensions qui nous garantit une retraite calculée sur la base de 75% du traitement des 6 derniers mois!

L'abandon de toutes les mesures qui entendent détruire l'École publique, liquider notre statut et instaurer un management digne des entreprises privées dans les écoles : évaluations d'école, expérimentation marseillaise, loi Rilhac, accompagnement-PPCR!

Des créations de postes et le recrutement immédiat d'enseignants sous statut. Recrutement de toutes les listes complémentaires, concours exceptionnels à Bac+3 ! Arrêt de la contractualisation !

Le respect de nos droits en matière de mutations, de promotions, de temps partiels et l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui instaure le règne de l'arbitraire !

En toute indépendance, quand FO dénonce une contre-réforme, le syndicat vote CONTRE

■ Alors que l'inflation pourrait atteindre 8%, le gouvernement ne concède qu'une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, entérinant ainsi un effondrement inédit du pouvoir d'achat des enseignants. Le président Macron et le ministre Ndiaye annoncent une « revalorisation » limitée aux enseignants dans la première partie de leur carrière et conditionnée à des tâches supplémentaires pour les autres ! Inacceptable !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES POUR TOUS !

■ Alors que le président Macron annonce une nouvelle réforme des retraites visant à repousser l'âge de départ et à remettre en cause notre régime de retraite, la confédération FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

EN VOTANT FO VOUS REFUSEZ TOUTE NOUVELLE CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES !

■ Les postes manquent, les enseignants absents ne sont plus remplacés. Pire, dans certaines académies, il y a moins de lauréats que de places aux concours ! La seule réponse du ministre c'est le recours toujours plus massif aux contractuels ! La précarité ça suffit !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS SOUS STATUT À HAUTEUR DES BESOINS !

■ Evaluations d'école, expérimentation Macron à Marseille, loi Rilhac, accompagnement-PPCR... participent de la même logique : mettre en concurrence les écoles et les collègues, instaurer le

management au sein de nos écoles, accentuer la territorialisation et l'influence des élus locaux et des « partenaires », transformer les directeurs en contremaîtres chargés d'appliquer des mesures inacceptables !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ L'ABANDON DES MESURES QUI REMETTENT EN CAUSE NOTRE STATUT ET L'ÉCOLE PUBLIQUE !

■ Depuis la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique qui a vidé les CAPD de leur substance, l'opacité règne dans les promotions et les affectations. Les inspecteurs d'académie ont les mains libres pour faire ce qu'ils veulent. Cela ne fait qu'amplifier à la litanie des remises en cause des droits des collègues : refus de mutations, de demandes de temps partiels...

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LE RESPECT DES DROITS DES COLLÈGUES !

■ Quel enseignant n'a pas subi une situation difficile dans sa classe du fait du refus d'affectation d'un élève en situation de handicap dans un établissement social ou médico-social, du fait du manque d'AESH ? Ces situations inacceptables qui pénalisent tous les élèves (et en premier lieu les élèves en situation de handicap) et tous les personnels se multiplient ! Ça ne peut plus durer !

EN VOTANT FO VOUS EXIGEZ L'ARRÊT DE L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE ET L'OUVERTURE DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS !

Pour la CAPD des Landes

VOTEZ SNUDI-FO 40 !

Cliquez sur **FNEC FP-FO** pour la liste conduite par :

**Isabelle BENQUET
Fabrice DUBOUE**



**LE SERVICE PUBLIC,
C'EST LA RÉPUBLIQUE !**



FNEC FP
FO

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

LE SERVICE PUBLIC
A UNE HISTOIRE

DONNONS-LUI
UN AVENIR !

Profession de foi

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement

**AED, AESH, nous voulons devenir fonctionnaires !
AED, AESH, nous voulons la garantie du réemploi !
Non à la précarité ! Abandon des PIAL !**

Nous revendiquons :

- ▶ L'intégration de tous les AED et AESH dans un corps de la Fonction Publique d'État avec un vrai Statut et un vrai salaire.
- ▶ L'augmentation générale des salaires avec une revalorisation de la grille. Assez du blocage des salaires et du maintien de ces personnels sous le seuil de pauvreté !
- ▶ L'abandon des PIAL et la politique de mutualisation pour les AESH ! Affectation sur un établissement ou une école !
- ▶ Aucun licenciement ! Garantie de réemploi !
- ▶ Le recrutement à hauteur des besoins.
- ▶ Pour les AED : 28 heures pour les surveillants d'externat, 32 heures pour ceux qui font de l'internat.
- ▶ Pour les AESH : un temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h et l'arrêt des temps partiels imposés.
- ▶ Aucune interruption de traitement en cas d'arrêt maladie. Pour la mise en place systématique de la subrogation quel que soit l'employeur.
- ▶ Pour le droit à mutation, aux droits sociaux, au droit syndical, au droit aux œuvres sociales, au droit à la médecine de prévention.
- ▶ La prise en charge des frais de repas et de transport et la revalorisation des indemnités kilométriques.
- ▶ L'accès pour tous à la formation professionnelle sur le temps de travail et la possibilité d'accéder à des formations qualifiantes.
- ▶ Le respect des prérogatives de la Commission Consultative Paritaire pour traiter toutes les questions des AED et AESH et pas seulement des problèmes disciplinaires.



**Pour un vrai statut,
pour un vrai salaire !**

La FNEC FP-FO défend le droit à l'enseignement adapté et combat la logique destructrice de l'inclusion systématique et forcée, caractérisée en particulier par les PIAL.

La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui exigent un vrai statut, un vrai salaire pour les AED et les AESH et l'abandon des PIAL à se saisir des élections professionnelles en votant du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats !

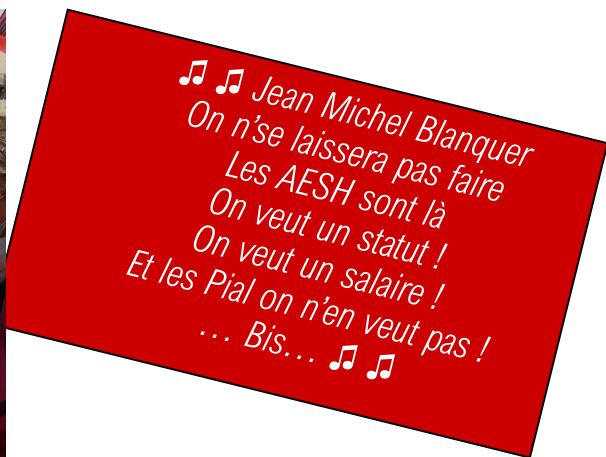
FNEC FP
FO ÉLECTIONS 2022
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO !

www.fo-fnecfp.fr



Manifestation nationale AESH – Paris, 19 Octobre 2021



Le **SNUDI-FO** des Landes c'est :

- ✓ Des **PE militants FO** délégués de secteur répartis sur tout le département ;
- ✓ Un **syndicat** ni adversaire ni partenaire de l'administration, mais **indépendant** ;
- ✓ Le syndicat qui **négoce** avec l'administration sur la **base exclusive des intérêts et des revendications des collègues** ;
- ✓ Le syndicat qui **défend les personnels** sur de nombreux dossiers : **arbitraire PPCR, inclusion, carte scolaire, statut, liberté pédagogique...** ;
- ✓ Le syndicat qui **accompagne individuellement les collègues** pour défendre leurs intérêts ;
- ✓ Le syndicat qui **n'a pas signé le PPCR et dont l'évaluation arbitraire** dont découle **l'accompagnement**. (constellations, évaluations d'école, avancement et promotion au mérite...);
- ✓ Le syndicat qui **n'a pas cautionné les rythmes scolaires et qui refuse l'ingérence des mairies** dans le fonctionnement de l'école ;
- ✓ Le syndicat qui revendique **l'ouverture de places à hauteur des besoins dans les établissements médico-sociaux.**



*Résister
Revendiquer
Agir*

Voter pour le **SNUDI-FO** en cliquant **FNECFP-FO**, c'est voter :

- ✓ Pour le **syndicalisme indépendant** ;
- ✓ Pour **l'augmentation immédiate des salaires**, sans contrepartie et sous forme indiciaire, a minima au niveau de l'inflation et pour l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans ;
- ✓ Pour le **maintien du Code des pensions civiles et militaires** qui garantit une retraite calculée sur la base de 75% du traitement des 6 derniers mois, et contre tout report de l'âge de départ ou toute augmentation de la durée de cotisation : pour le retour de l'âge légal de départ à la retraite à **60 ans** et des **37,5 annuités pour le taux plein** ;
- ✓ Pour **l'abandon du PPCR** et de l'évaluation arbitraire (*avancement et promotion au mérite, constellations...*) ;
- ✓ Pour, dans les situations d'inclusion, **le respect des notifications de la MLPH, le maintien et la création de postes, classes et structures spécialisées et adaptées** à hauteur des besoins ;
- ✓ Pour un cadre national de l'organisation de la semaine scolaire;
- ✓ Pour **des postes statutaires** (effectifs dans les classes, pour des RASED complets et pour que toute absence soit remplacée !).
- ✓ Pour le **respect des obligations de services.**



FONCTION PUBLIQUE

1^{ère} organisation dans la fonction publique de l'Etat
2^{ème} organisation dans la fonction publique hospitalière
3^{ème} organisation dans la fonction publique territoriale

FNEC FP FO

QUAND FO DÉNONCE
UNE CONTRE-RÉFORME
IL VOTE CONTRE!



Qui a voté quoi ?

<p>Décret Hamon Redéfinissant nos obligations de service (Décret du 20 août 2014)</p>	<p>VOTE AU CTM* 27 MARS 2014 POUR / CFDT, UNSA CONTRE / FO, CGT, SUD SNUEP-FSU, ABSTENTION / SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU</p>	<p>Augmentation de la charge de travail. Nouvelles missions non rémunérées rendues obligatoires. Postes à complément de service rendus légaux.</p>
<p>Réforme du collège Vallaud Belkacem</p>	<p>VOTE AU CSE* 10 AVRIL 2015 POUR / CFDT, UNSA, MEDEF CONTRE / FO, FSU, CGT, FGAF, Solidaires</p>	<p>Diminution des horaires de certaines disciplines. Suppressions de postes. Concurrence entre les disciplines. Aggravation des inégalités. Autonomie des établissements pour plus d'arbitraire. Education locale = low cost.</p>
<p>Protocole PPCR Validation par les Organisations Décrets statutaires PPCR enseignants et CPE (suite du PPCR)</p>	<p>30 SEPTEMBRE 2015 POUR / FSU, UNSA, CFDT, CFTC CONTRE / FO, CGT, Solidaires VOTE AU CTM 7 DÉCEMBRE 2016 POUR / CFDT, FSU, UNSA CONTRE / FO, CGT, SNALC</p>	<p>Evaluation selon des critères non disciplinaires. Entretien de carrière avec le Chef d'établissement. Ralentissement des carrières. Blocage définitif de certaines carrières dès le 8^e échelon (avis « à consolider »). CAPA supprimées = fonctionnement opaque lors des campagnes de promotion. Classe exceptionnelle, mais pas pour tous (missions).</p>
<p>Création du corps PSY-EN modifiant le statut des personnels enseignants d'éducation et d'orientation Décret du 1er février 2017</p>	<p>VOTE AU CTM 16 NOVEMBRE 2016 POUR / FSU, UNSA, SNALC CONTRE / FO POUR / UNSA, SNALC, CFDT CONTRE / FO, CGT ABSTENTION / FSU</p>	<p>Temps de travail annualisé. Permanences possibles pendant les vacances. Perte d'indemnités. Indemnités différenciées selon le 1^{er} ou le 2nd degré.</p>
<p>Réforme Blanquer du baccalauréat</p>	<p>VOTE AU CSE 21 MARS 2018 POUR / UNSA, SNALC CONTRE / FO, CFDT, FSU, CGT, Solidaires</p>	<p>Contrôle continu : suppression du caractère national du BAC. Augmentation de la charge de travail et de la pression pour les professeurs en lycée. Attaques contre la liberté pédagogique.</p>
<p>Note de service sur les mutations 2019 dans le second degré</p>	<p>VOTE AU CSE 21 MARS 2018 POUR / FSU, SNALC, FGAF, CGT CONTRE / FO ABSTENTION / UNSA, CFDT</p>	<p>Changement des règles. Baisse des bonifications pour les stagiaires et les enfants à charge.</p>

*CTM = Comité Technique Ministériel
*CSE = Conseil Supérieur de l'Éducation

- Adhésion 2022 -

Bulletin à renvoyer complété à : **SNUDI FO 40 - BP 217 - 40004 Mont de Marsan Cedex**
ou par mail à : **snudifo40@gmail.com**

NB En respect du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI-FO 40. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant :

Site : snudifo40.fr

Pour toute question sur les adhésions : **06 73 23 94 03**

66% du montant de la cotisation déductible des impôts !

Si tu es non imposable, tu recevras un chèque des Finances Publiques. **ATTENTION** : Si tu optes pour les frais réels, tu dois inclure le montant total de ta cotisation syndicale dans les frais réels. Par contre, dans ce cas, pas de droit au crédit d'impôt.

CALCULE LE MONTANT DE TA COTISATION SYNDICALE 2022

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit							148 €	154 €	159 €	165 €	184 €
P.E. / P.E.S. Classe Normale	70 €	126 €	148 €	152 €	158 €	166 €	178 €	187 €	197 €	214 €	226 €
P.E. Hors Classe		215 €	230 €	247 €	261 €	277 €	Majoration à ajouter à la cotisation de base si tu es : Chargé d'école : + 3 € PEMF / Enseignement Spécialisé : + 6 € Direction 2 à 4 classes : + 6 € Direction 5 à 9 classes : + 10 € Direction plus de 10 classes : + 13 €				
P.E. Classe Exceptionnelle	241 €	255 €	269 €	289 €							
Autres Situations	Disponibilité ou Congé parental Étudiant-e-s M1 / M2 / A.E.S.H..					41 €					
	Retraité-e-s					100 €					

COMPLÈTE TON BULLETIN 2022 CI-DESSOUS :

Temps partiel : au prorata du temps travaillé

NOM : **PRÉNOM :**

Adresse Mail :

☎ fixe : **☎ portable :**

Adresse personnelle :

POSTE : (ville et nom de l'établissement) :

FONCTIONS (entourer les mentions utiles) :

- ☞ PES - Adjoint - Directeur - TRB - TRS - Poste Frac. - AESH - Retraité - PEMF
☞ RASED E/G - PSY-EN - ULIS - SEGPA - EREA - IME - ITEP - Autre :

CORPS : Instit - PE Classe Normale - PE Hors Classe - PE Classe Exceptionnelle

ÉCHELON : depuis le/...../..... **QUOTITÉ de SERVICE :** %

Montant de la cotisation : Cotisation de base ☞ € **Date de l'Adhésion :**/...../.....

Majoration éventuelle ☞ + €

TOTAL = €

Signature :

Choix du Règlement de la Cotisation 2022 :

- Paiement par chèque(s)** à l'ordre du **SNUDI-FO 40** **Nombres de chèques :**
- Tout syndiqué peut fractionner le paiement de sa cotisation et faire plusieurs chèques (autant que de mois restants dans l'année civile)
- Paiement par prélèvement automatique SEPA mensuel** (fractionné sur mois restants dans l'année civile)
- Compléter et signer l'adhésion au Mandat SEPA ci-dessous + Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) récent

ADHÉSION AU MANDAT PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire mandat vous autorisez (A) le SNUDI-FO40 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) la banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUDI-FO40. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Créancier :

NOM : SNUDI-FO 40 **IDENTIFIANT :** 60428831
ADRESSE : Maison des Syndicats - 97 Place Caserne Bosquet -
BP217 - 40000 - Mont-de-Marsan - France
TYPE PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

Débiteur :

NOM Prénom :

1) J'autorise le SNUDI-FO 40 à prélever le montant de ma cotisation syndicale annuelle par mandat SEPA. **(JOINDRE UN RIB)**

2) Je choisis la date de mon prélèvement mensuel
 le 5 le 15 le 25

Le _____

Signature :